

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1129<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 10 novembre 2020, à 14 heures, par vidéoconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau ; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M<sup>me</sup> Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M<sup>me</sup> Lucie Parent ; les doyens : M<sup>me</sup> France Houle, M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M<sup>me</sup> Nathalie Fernando, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M<sup>me</sup> Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Pierre Fournier, M. Langis Michaud ; les représentants de l'École Polytechnique Montréal : Mme Delphine Périé-Cuernier, M. Yves Boudreault) ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Sophie Parent, M. Jesus Vazquez-Abad, M<sup>me</sup> Line Castonguay ; les étudiantes : M<sup>me</sup> Alexandra Gariépy, M<sup>me</sup> Éloïse Johnson, M<sup>me</sup> Rafaëlle Pons ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé ; les observatrices : M<sup>me</sup> Marie-Claude Binette, M<sup>me</sup> Diane Sauvé (en l'absence de M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon), M<sup>me</sup> Pierrette Gaudreau, M<sup>me</sup> Michèle Glémaud ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1129-7.1, de l'École de santé publique : M. Marc-André Verner, professeur adjoint au Département de santé environnementale et santé au travail ; pour la délibération CE-1129-7.2, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Vincent Beauséjour, vice-doyen au développement des programmes et secrétaire ; pour la délibération CE-1129-7.3, de la Faculté des arts et des sciences : M<sup>me</sup> Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, M. M. Frédéric Mérand, directeur du Centre d'études et de recherches internationales, et M<sup>me</sup> Valérie Amiriaux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; une présidente d'une des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M<sup>me</sup> Claude Mailhot ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Shahrokh Esfandiari ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux ; des membres diplômés : M. Guy Gibeau, M. Sylvain Dubé ; un étudiant : M. Hadrien Chénier-Marais ; des membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Pierre Bissonnette, M<sup>me</sup> France Filion ; des observatrices : M<sup>me</sup> Claire Benoît, M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M<sup>me</sup> Danielle Salvail

---

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Michelle Glémaud, directrice générale du Service de l'admission et du recrutement (membre observateur).

CE-1129-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1128<sup>e</sup> séance tenue le 13 octobre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Covid-19 : état de la situation
6. Covid-19 : Mesures académiques
  - Justification d'absence aux évaluations : ajustements règlementaires au trimestre d'hiver 2021
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 7.1. École de santé publique — Département de santé environnementale et santé au travail
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail (2-488-6-0)
    - Modification au programme de D.E.S.S. en Toxicologie et analyse du risque (2-486-1-2)
    - Modification au programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (2-488-1-0) : création d'une option *Recherche* ; abolition de l'option *Générale*

- 7.2. Faculté de droit  
Faculté de l'éducation permanente  
- Création d'un programme de D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration (2-331-1-2)
- 7.3. Faculté des arts et des sciences — Direction  
- Programme de Maîtrise en études internationales : création de l'option *Études européennes* (2-108-1-0)
- 7.4. École polytechnique  
École nationale d'administration publique — ENAP  
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Gestion de systèmes et projets complexes d'intérêt public
8. Études supérieures et postdoctorales  
- Examen général de synthèse : canevas pour guide
9. Nomination d'un membre étudiant au Conseil des études de premier cycle
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance régulière
12. Clôture de la séance

CE-1129-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1128<sup>e</sup> SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1128<sup>e</sup> séance, tenue le 13 octobre 2020, tel que présenté.

CE-1129-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1128<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1129-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1129-4.1 Portes ouvertes

La présidente invite la directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Mme Michèle Glémaud, à faire part du déroulement de l'activité de Portes ouvertes, tenue par l'Université le dimanche 8 novembre dernier. Dans son ensemble, l'activité virtuelle s'est bien déroulée et a présenté une affluence significative sur le site web (environ 2 905 personnes ont consulté le site, et 6 798 personnes étaient inscrites à l'une ou l'autre des activités proposées). Au nombre de 105, des kiosques virtuels présentaient les programmes et services. Un sondage a été mené quant à l'appréciation de l'activité ; sur un nombre de 1 400 répondants, une proportion approximative de 90 % a considéré l'activité utile, une proportion approximative de 85 % a indiqué avoir l'intention de présenter une demande d'admission, et une proportion approximative de 80 % recommanderait l'événement. Une analyse, en cours, portera sur le taux de fréquentation des différents kiosques, ainsi que sur d'autres modalités, afin de mieux cerner les besoins et d'y répondre (activités de clavardage, conférences, rencontres). D'autres activités et événements en lien avec l'activité de Portes ouvertes se poursuivent en ligne jusqu'au 3 décembre. Une question portant sur la disponibilité de données sur la participation à l'activité de Portes ouvertes en fonction des cycles d'études (premier cycle et cycles supérieurs), il est précisé que cette analyse reste à compléter.

Le représentant de l'École Polytechnique Montréal, M. Yves Boudreault, mentionne que l'activité de Portes ouvertes tenue par l'École le 9 novembre s'est bien déroulée. On a observé que les activités de clavardage ont permis de joindre de nouvelles clientèles à l'international. L'École prévoit entamer une réflexion en vue de définir une formule hybride pour cette activité.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, indique que l'activité de Portes ouvertes tenue par l'École a rejoint un nombre approximatif de 3 500 personnes (dont une proportion de 49 % correspondait à des étudiants internationaux). Des visites virtuelles étaient disponibles.

Des avis portent sur la possibilité d'envisager des activités plus spécifiques pour les étudiants internationaux (par exemple, dans le cadre des conférences), et sur la possibilité de tenir des activités de portes ouvertes spécifiques aux facultés ou unités.

#### CE-1129-4.2 Sous-commission de la recherche

La présidente donne la parole à la vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche de la Commission des études. Récemment créée, la Sous-commission de la recherche a tenu quatre réunions au cours de l'année dernière, et tiendra sa prochaine réunion le 30 novembre. Notamment, la Sous-commission abordera ses travaux sur la Politique pour une conduite responsable en recherche. Des postes restant à combler dans la composition de la Sous-commission, un appel de propositions de candidatures sera transmis prochainement auprès des membres de la Commission.

#### CE-1129-5 COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

La présidente invite la vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, à présenter la situation relative aux activités de recherche. Ces activités se poursuivent en conformité des mesures devant être appliquées en situation de zone rouge (rehaussement des mesures sanitaires, mise en place d'horaires pour les activités devant être tenues en présence, etc.). À ce jour, aucun cas d'écllosion n'a été rapporté. Un comité coordonne la reprise des activités en présence, en fonction des mesures de prévention et de sécurité qui s'imposent.

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente la situation relative aux activités académiques. Le trimestre d'automne se poursuit. Un enjeu a résulté de pannes de la plateforme StudiUM, certaines survenues durant des périodes d'examen. Des correctifs ont été apportés (dont l'augmentation de la capacité du serveur et l'étalement des heures de début des périodes d'examen). Un guide sur des mesures à appliquer dans une situation de panne du serveur sera distribué prochainement. Afin de remédier aux inconvénients ayant pu découler des pannes, la date limite pour l'abandon d'un cours a été reportée, prolongeant d'une semaine la période habituellement allouée (cette modification au calendrier a été traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs [DG-4940, 2020-10-28]). La préparation du trimestre d'hiver 2021 se poursuit. Ce trimestre se déroulera de manière comparable à celle du trimestre d'automne, mais l'on prévoit d'augmenter le nombre de cours offerts selon une formule multimodale. Depuis le 20 octobre, les étudiants internationaux peuvent entrer au Canada, mais des retards ont été observés pour l'émission des documents requis. Le Vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux assure un suivi de cette situation. Un bilan des mesures académiques appliquées en regard de la situation de pandémie sera présenté à une prochaine séance de la Commission.

On prend note d'une préoccupation sur la façon dont on pourra tenir compte des enjeux relatifs à la santé psychologique dans le cadre de l'organisation des études et des formations. Des communications seront transmises au cours de la prochaine semaine sur cet aspect, et des campagnes d'information et de sensibilisation sont en préparation, en lien avec des mesures de soutien.

#### CE-1129-6 COVID-19 : MESURES ACADÉMIQUES - Justification d'absence aux évaluations : ajustement règlementaire au trimestre d'hiver 2021 2020-A0033-1129-840

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente le projet de résolution sur des ajustements règlementaires aux trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021, relativement aux motifs d'absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue (article 9.9 du Règlement des études de premier cycle; articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales). Dans la situation actuelle, l'ajustement propose que les étudiants qui se seront prévalus du formulaire CHE\_Absence\_Evaluation ou du formulaire CHE\_absence\_cours seront réputés avoir fourni un motif recevable pour justifier leur absence. Le projet de résolution est consigné au document

2020-A0033-1129-840, auquel la présentation reporte (dernière version du document transmise aux membres peu avant la séance). La registraire, Mme Marie-Claude Binette, explique les modalités de chacun des deux formulaires indiqués. Des précisions sont apportées sur les modalités d'application de l'ajustement proposé. S'il y a lieu, la décision de demander une pièce justificative revient à la Faculté. La Commission convient de reconduire l'ajustement proposé pour les trimestres d'automne 2020 et d'hiver 2021.

**Attendu que :**

*La crise sanitaire risque de saturer le réseau de la santé ;*

*La justification d'une absence à une évaluation prend souvent la forme d'une attestation médicale ;*

*L'Université ne souhaite pas exposer ses étudiantes et étudiants à des risques d'infection à la COVID-19 ;*

*L'article 23 de la Charte de l'Université de Montréal définit clairement le rôle et les responsabilités de la Commission des études ;*

**23. Pouvoirs**

La commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche.

Elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas ; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

**Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,**

**la Commission des études adopte les ajustements réglementaires suivants :**

Les articles 9.9 du Règlement des études de premier cycle de même que les articles 29 et 30 du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales prescrivent qu'un étudiant doit produire un document attestant le motif invoqué pour justifier l'absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue. Aux fins de l'application de ces dispositions réglementaires, les étudiants qui se seront prévalus du formulaire CHE\_Absence\_Evaluation ou du formulaire CHE\_absence\_cours seront réputés avoir fourni un motif recevable pour justifier leur absence.

Conformément au document 2020-A0033-1129-840 déposé aux archives.

**CE-1129-7      RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Marc-André Verner, professeur adjoint au Département de santé environnementale et santé au travail.

La doyenne de la Faculté de droit, Mme France Houle, présente le projet inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Vincent Beauséjour, vice-doyen au développement des programmes et secrétaire de la Faculté de l'éducation permanente.

Pour la présentation du projet inscrit au point 7.3, la Commission reçoit la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, M<sup>me</sup> Valérie Amiraux, ainsi que, de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels, et M. Frédéric Mérand, directeur du Centre d'études et de recherches internationales.

La représentante de l'École Polytechnique Montréal, Mme Delphine Périé-Curnier, présente le projet inscrit au point 7.4.

- CE-1129-7.1 École de santé publique — Département de santé environnementale et santé au travail
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail (2-488-6-0)
  - Modification au programme de D.E.S.S. en Toxicologie et analyse du risque (2-486-1-2)
  - Modification au programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (2-488-1-0) : création d'une option *Recherche* ; abolition de l'option *Générale*
- 
- 2020-A0033-1129-842, 2020-A0033-1129-843, 2020-A0033-1129-844

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail propose principalement un réaménagement de la structure, afin de faciliter le passage au programme de Maîtrise et d'assurer un cheminement plus flexible. Le bloc de cours obligatoire est retiré, et remplacé par un seul bloc de cours à option, lesquels correspondent aux cours obligatoires de chacune des différentes options du programme de Maîtrise. Le Microprogramme totalise ainsi 15 crédits de cours à option. L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-842.

La modification au programme de DESS en Toxicologie et analyse du risque (30 crédits) propose principalement des ajustements à la structure du programme (blocs de cours et cours), afin d'harmoniser les cours des deux options du DESS (option Analyse du risque et option Toxicologie générale) avec ceux des deux options correspondantes du programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-843.

La modification au programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (45 crédits, six options) propose des réaménagements à la structure (blocs de cours et cours), dans une perspective d'harmonisation avec la structure et les cours du Microprogramme correspondant et avec ceux de chacune des deux options du programme de DESS en Toxicologie et analyse du risque. L'option *Générale* du programme est retirée, remplacée par une nouvelle option *Recherche*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-844.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de santé environnementale et santé au travail de l'École de santé publique :

- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail (2-488-6-0), conformément au document 2020-A0033-1129-842 ;
- la modification au programme de D.E.S.S. en Toxicologie et analyse du risque (2-486-1-2), conformément au document 2020-A0033-1129-843 ;
- la modification au programme de Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (2-488-1-0) : création d'une option *Recherche* ; abolition de l'option *Générale*, conformément au document 2020-A0033-1129-844.

- CE-1129-7.2 Faculté de droit  
Faculté de l'éducation permanente
- Création d'un programme de D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration (2-331-1-2)
- 
- 2020-A0033-1129-845

La proposition de la création d'un programme de DESS en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, assurant la formation des consultants en immigration, remplacera l'actuelle Attestation d'études collégiales (AEC). Cette nouvelle modalité de formation, rehaussant les exigences de formation, se pose en lien avec la volonté du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, quant à la professionnalisation du rôle de consultant, par le biais d'une formation obligatoire de haut niveau de portée nationale. Le programme comportera 30 crédits de cours obligatoires. Les cours relèveront de la Faculté de droit, et la gestion du programme sera assurée par la Faculté de l'éducation

permanente. L'ensemble du programme sera offert à distance et pourra être suivi à temps partiel. Dix nouveaux cours de sigle DRT sont créés en lien avec l'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-845.

Des précisions portent sur l'historique du projet. Le programme s'adresse à des non-juristes (les diplômés en droit pouvant suivre cette formation à l'École du Barreau). On prend note d'ajustements à apporter à la formulation des objectifs généraux référant à l'examen d'accès à la pratique (alinéa 1 du tableau A de la fiche du programme).

La Commission félicite la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente pour la qualité de leur collaboration.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité),

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration (2-331-1-2), à la Faculté de droit et à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2020-A0033-1129-845.

CE-1129-7.3 Faculté des arts et des sciences — Direction  
- Programme de Maîtrise en études internationales : création de l'option *Études européennes*  
(2-108-1-0)  

---

2020-A0033-1129-846

La création de l'option *Études européennes* (45 crédits) au programme de Maîtrise en études internationales se pose dans le cadre d'un partenariat avec l'Université catholique de Louvain/Université Saint-Louis-Bruxelles (UCL). Proposant des enseignements spécifiques dans le champ des études européennes, l'option permettra de répondre à une demande croissante de la part des étudiants francophones intéressés à acquérir cette formation par l'obtention d'une double diplomation, celle-ci offrant un potentiel de recrutement élevé au niveau international. L'établissement de l'option donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle INT. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-846.

Des précisions portent sur les modalités de cheminement des études dans la nouvelle option (cohortes) et sur les modalités de la formule de partenariat. Des remerciements sont adressés au Bureau du registraire, pour son aide dans le travail de formalisation des ententes nécessaires.

La Commission souligne le caractère innovant de l'option proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option *Études européennes* (2-108-1-0), au programme de Maîtrise en études internationales, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2020-A0033-1129-846.

CE-1129-7.4 École polytechnique  
École nationale d'administration publique — ENAP  
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en  
Gestion de systèmes et projets complexes d'intérêt public  

---

2020-A0033-1129-847

Le programme de DESS en Gestion de systèmes et projets complexes d'intérêt public vise la formation d'administrateurs publics en regard de connaissances et de compétences dans la prise de décision, la mise en place de montages institutionnels, la gestion des risques associés à des travaux

publics, l'encadrement et le contrôle de la réalisation des projets et la prise en compte de chacune des parties prenantes (préoccupations et objectifs) à chaque étape de la mise en œuvre des projets. Parallèlement, le programme veut également favoriser, de la part des acteurs privés, une meilleure compréhension des logiques d'action des multiples interlocuteurs publics, de manière à proposer des réponses qui tiennent compte de la complexité des enjeux publics. La collaboration avec l'École d'administration publique—ENAP permettra de définir une interface équilibrée entre les secteurs de l'administration publique et les acteurs provenant du secteur privé. On prévoit recevoir une cohorte d'environ 15 à 20 étudiants par année. Les conditions d'admission au programme ont été définies à partir des conditions respectives de chacune des deux institutions, et ont été harmonisées. Le travail de réflexion se poursuit, en vue de la définition de passerelles avec les programmes du Baccalauréat de l'École Polytechnique Montréal. Le programme comporte 30 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-845.

Considérant l'existence, à la Faculté de l'aménagement, de programmes dans des domaines associés aux domaines couverts par le programme de DESS proposé (dont des options du programme de Maîtrise et un programme de DESS en montage et aménagement), l'École est invitée à en tenir compte dans sa réflexion sur de prochains développements. On prend note de vérifier si le libellé du diplôme portera, ou non, la mention des deux institutions ; dans le cas où le nom d'une seule des deux institutions serait mentionné, il faudra s'assurer que le titre du diplôme soit identique sur le diplôme de l'une et de l'autre des institutions.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Gestion de systèmes et projets complexes d'intérêt public, à l'École Polytechnique, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique—ENAP, conformément au document 2020-A0033-1129-847.

CE-1129-8- ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES  
- Examen général de synthèse : canevas pour guide  

---

2020-A0033-1129-841

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, présente le canevas préparé en vue de la définition d'un guide relatif aux modalités de l'examen général de synthèse. La préparation d'un tel document veut assurer une information qui soit uniformisée, considérant les pratiques différentes jusqu'alors appliquées par les Facultés. Le document est déposé pour information à la Commission des études, et sera diffusé auprès des Facultés et auprès des vice-décanats responsables des études supérieures. La présentation reportée au document 2020-A0033-1129-841.

Considérant plusieurs interventions, on observe que le document présenté est reçu favorablement, en ce qu'il constituera un outil de référence et un guide utile, tant pour les facultés que pour les étudiants. En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les modalités de l'ajournement des études et sur le pouvoir du doyen d'ajouter une période de temps aux délais prévus. Ces éléments seront pris en compte dans la réflexion qui sera poursuivie ; selon le cas, des ajustements devront être apportés au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales. On prend note d'ajouter « ou de l'autorité compétente » à la mention « doyen », dans les passages concernés du document.

Une question portant sur la nécessité de prévoir une application plus flexible en regard de la situation actuelle de pandémie, on explique que le règlement permet déjà une certaine flexibilité, mais que cette possibilité pourra être envisagée selon les cas. De telles préoccupations sont prises en compte dans la situation actuelle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le document *Préparation de documentation entourant la tenue de l'examen général de synthèse — Canevas proposé par les Études supérieures et postdoctorales*, conformément au document 2020-A0033-1129-841.

CE-1129-9 NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT AU CONSEIL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE  
2020-A0033-1129-848

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point. L'association étudiante concernée ayant transmis sa recommandation (lettre consignée au document 2020-A0033-1129-848), la Commission est invitée à procéder à la nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme, au Conseil des études de premier cycle, M. Hadrien Chénier-Marais, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2021.

CE-1129-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1129-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 8 décembre 2020, à 14 heures.

CE-1129-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 8 décembre 2020 – délibération CE-1130-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot